PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES
Accord-cadre à bons de commande

PROCÉDURE ADAPTÉE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)

Objet de la consultation

Réalisation de diagnostics aboutissant à des notes sociales nécessaires à l'instruction des recours logement dans le cadre du droit au logement opposable (DALO)

Remise des offres

Date et heure limites de réception : 18 novembre 2026 à 12h00

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

sommaire

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION....3

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION....3

2-1. Pouvoir adjudicateur....3
2-2. Définition de la procédure....3
2-3. Décomposition en tranches et en lots....3
2-4. Imputation budgétaire....3
2-5. Modalités d'attribution....3
2-6. Durée du marché et délais d'exécution....3
2-7. Modifications de détail au dossier de consultation....3
2-8. Délai de validité des offres....4

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES....4

3-1. Documents fournis aux candidats....4
3-2.Compositiondel'offreàremettreparlescandidats....4
3-3. Documents à fournir par l'attributaire du marché....4

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES....4

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE....5

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES....6

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

Une consultation est organisée en vue de la réalisation de notes sociales nécessaires à l'instruction des recours logement déposés auprès du secrétariat de la commission de médiation dans le cadre du droit au logement opposable.

Périmètre d'exécution des prestations : le département du Calvados.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Pouvoir adjudicateur

La personne publique qui contracte est l'État – Ministère de la Transition écologique - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados

dont le Représentant du Pouvoir Adjudicateur est :

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados - 3 place Saint-Clair - 14200 Hérouville Saint Clair

par délégation de signature de Monsieur le préfet du Calvados

2-2. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la **procédure adaptée** (MAPA) prévue à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique. La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande.

2-3. Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

2-4. Imputation budgétaire

Le marché est imputé sur le budget de l'État – Programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », codification 013508010108 – Commission de médiation pour le DALO.

2-5. Modalités d'attribution

La prestation fera l'objet d'un marché unique qui sera conclu avec un prestataire unique ou un groupement de prestataires.

2-6. Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixés dans le CCP.

2-7. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90 jours) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3-1. Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication ;
- Le présent règlement de consultation ;
- Le CCP (Cahier des Clauses Particulières) valant acte d'engagement ;
- Le bon de commande.

3-2. Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

- **Une candidature :** les éléments demandés sont les justifications prévues à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Celles-ci pourront être apportées au moyen des formulaires cerfa DC1 et DC2 téléchargeables sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat ou sous toute autre forme contenant les mêmes résultats.

Est à joindre à la candidature :

 - une liste de références professionnelles en rapport avec la prestation demandée ;
 - les noms et la qualification professionnelle des personnes physiques qui sont chargées de l'exécution de l'accord-cadre en question ;

- **Le projet de marché**, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s). **Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat ;**

- **Une décomposition du prix en temps passé** à produire par chaque candidat nécessaire à l'analyse des offres ;

- **Une note méthodologique** précisant la démarche et les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission ainsi qu'une proposition de délai de remise de la note sociale ;

- **Une présentation de l'organigramme** du service et la qualifacation des agents.

3-3. Documents à fournir par l'attributaire du marché

L'attestation d'assurance visée à l'article 8 du marché sera remise par l'attributaire avant la notification du marché.

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres. Les offres de chaque candidat seront analysées.

A la suite de cet examen, le RPA engagera éventuellement des négociations.

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre la mieux-disante est choisie par le RPA.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique au regard de la note méthodologique précisant les moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission ;	40 %
Le personnel (organisation en cas d'absence, qualification et expérience)	40 %
Le délai de remise de la note sociale et conditions d'envoi (envoi groupés des dossiers, au fil de l'eau)	10 %
Le prix	10 %

Lors de l'examen des offres, le RPA se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Le RPA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. L'unité monétaire utilisée est l'euro.

Les offres seront transmises par voie électronique sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr

Les entreprises devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).
Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire le format : « .doc » ou « .odt » et « .xls » et « .pdf » et « .cmp » pour les consommables.

Les candidats pourront effectuer, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier. Les documents des copies doivent être signés et la copie doit parvenir dans les délais impartis, à l'adresse indiquée ci-dessus, sous pli cacheté portant la mention de l'objet de la consultation et l'indication suivante :

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Calvados
Pôle hébergement-logement – Unité Accès prioritaire et maintien dans le logement
3 Place Saint Clair – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Offre pour la réalisation de notes sociales nécessaires à l'instruction des recours logement et hébergement dans le cadre du droit au logement opposable

« NE PAS OUVRIR – copie de sauvegarde »

Les dossiers qui seraient reçus après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements qu'ils jugeraient nécessaires, les candidats peuvent adresser leur demande par messagerie électronique à l'adresse suivante :

e-mail: karine.mention@calvados.gouv.fr ou téléphoner au 02 58 50 80 27.

Le Directeur départemental adjoint
de la Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités,



Antoine DROU